



COMPTAGESMA AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

SARL au capital de 33.620 euros - RCS St Malo 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764

ASSOCIATION INITIATIVE BROCELIANDE

Siège Social : 48 rue de Saint-Malo
35360 Montauban de Bretagne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Saint-Malo
13 rue du Clos Matignon
35400 Saint-Malo
02 99 40 96 52

Rennes
Rue de la Terre Victoria, Bâtiment A
35760 Saint-Grégoire
02 99 87 54 54

Dinan
6 rue de la Tramontane
22100 Taden
02 96 85 27 85



www.comptagesma.com



contact@comptagesma.fr

Membre  Alliance eurus

CNCC
COMPAGNIE
NATIONALE des
COMMISSAIRES aux
COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Initiative Brocéliande,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BROCELIANDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le
gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des
comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 136	2 673	463	759
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	270		270	266
Prêts	660 792	42 326	618 466	604 450
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	664 198	44 999	619 199	605 475
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 349		6 349	8 505
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 093		3 093	4 867
Charges constatées d'avance				1 505
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	311 912		311 912	445 197
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	321 355		321 355	460 075
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	985 553	44 999	940 554	1 065 550

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	361 525	357 996
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	361 525	357 996
Fonds propres avec droit de reprise	580 000	680 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	580 000	680 000
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 24 331	648
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	917 193	1 038 644
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	917 193	1 038 644
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 098	12 186
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	8 063	12 818
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200	1 903
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	23 361	26 906
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	940 554	1 065 550

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	11 100	11 250
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	20 045	24 367
Dont parrainages	5 000	7 500
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	62 181	61 767
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 625
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	93 329	102 017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	24 887	22 000
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	356	427
Salaires	60 030	68 625
Cotisations sociales	17 863	17 543
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	296	415
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	32	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	103 463	109 010
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-10 134	-6 993
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 924	9 563
Reprises sur dépréciations et provisions	3 863	17 481
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	7 787	27 044
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 908	948
Intérêts et charges assimilées	723	16 096
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	21 631	17 043
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-13 844	10 001
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-23 977	3 008
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		64
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-64
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	354	2 295
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	101 116	129 061
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	125 447	128 413
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-24 331	648
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	51 519	53 124
Prestations en nature	8 553	7 057
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	60 072	60 181
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	8 553	7 057
Prestations en nature		
Personnel bénévole	51 519	53 124
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	60 072	60 181

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **940 554,03 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-24 331,46 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Nous vous relatons les faits suivants :

- Monsieur Loïc BERTHELOT président de l'association est décédé le 28/03/2025 ;
- Par la décision du bureau en date du 27/05/2025, Monsieur Philippe LOISON a été élu président de l'association.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Notre association Initiative Brocéliande est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France.

Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer au dynamisme territorial en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accueil local, l'écoute bienveillante, le conseil gratuit, l'accompagnement et le financement d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Concrètement, sur l'exercice 2025, Initiative Brocéliande a accueilli et guidé 132 projets d'entrepreneurs dans leurs premières démarches, présenté au Comité d'agrément 60 projets dont 51 ont décrochés un avis favorable et au moins autant de prêts personnels accordés.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31.12.2025 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2020 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'émission de l'appel de fonds et non sur la base des encaissements.
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	
Bureaux	
Agencements	
Mobilier	
Travaux	
Matériel et outillage	
Matériel	
Outillage	
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Au 01.01.2025, la trésorerie globale se décompose ainsi :

- Trésorerie Fonds de Prêt d'honneur Local (sans droit de reprise) : 39 502 € ;
- Trésorerie globale des Fonds de Prêt Croissance (avec droit de reprise) : 379 027 € ;

- Trésorerie Fonds d'Animation (fonctionnement) (sans droit de reprise) : 26 668 € ;
TOTAL TRÉSORERIE GLOBALE DE L'EXERCICE AU 01.01.2025 : 445 197€ (contre 676 944€ en N-1).

Au 31.12.2025, la trésorerie globale se décompose ainsi :

- Trésorerie Fonds de Prêt d'honneur Local (sans droit de reprise) : 66 422 € ;
- Trésorerie globale des Fonds de Prêt Croissance (avec droit de reprise) : 240 709 € ;
- Trésorerie Fonds d'Animation (fonctionnement) (sans droit de reprise) : 4 780 € ;
TOTAL TRÉSORERIE GLOBALE DE L'EXERCICE AU 31.12.2025 : 311 912 € (contre 445 197 € en N-1).

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Union Européenne

- Concours publics : 0€ (contre 0€ en N-1) ;
- Subventions d'exp. : 0€ (contre 0€ en N-1) ;
- Subventions d'inves. : 0€ (contre 0€ en N-1).

Etat

- Concours publics : 0€ (contre 0€ en N-1) ;
- Subventions d'exp. : 1 900€ (contre 2 100€ en N-1) ;
- Subventions d'inves. : 0€ (contre 0€ en N-1).

Conseil Régional

- Concours publics : 0€ (contre 0€ en N-1) ;
- Subventions d'exp. : 0€ (contre 0€ en N-1) ;
- Subventions d'inves. : 0€ (contre 0€ en N-1).

Syndicat Mixte, Intercommunalités et Communes

- Concours publics Syndicat Mixte : 8 553€ (7 057€ en N-1) ;
- Subventions d'exp. Intercommunalités : 60 000€ (contre 60 000€ en N-1) ;
- Subventions d'exp. Communes : 2 181€ (contre 1 767€ en N-1).

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **INITIATIVE BROCELIANDE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de la première application sans importer conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Dans la colonne comparative :

- la ligne "charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique "Créances" et celle des "Valeurs mobilières de placement" ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et charges exceptionnelles".

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 136			3 136
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	266	5		270
Prêts	629 732	273 502	242 442	660 792
Autres immobilisations financières				
TOTAL	633 133	273 507	242 442	664 198

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

- Le montant brut des Prêts d'honneur Locaux décaissés ou autrement dit versés au 31.12.2025 (quelle que soit la date d'engagement) s'élève à un montant de 150 502 € (contre 183 900€ en N-1 et 99 000€ en N-2).

- Le montant brut des Prêts Croissance décaissés ou autrement dit versés au 31.12.2025 (quelle que soit la date d'engagement) s'élève à un montant de 123 000€ (contre 168 500€ en N-1 et 81 000€ en N-2).

Le montant des Prêts d'honneur Locaux ou Croissance accordés en comité mais finalement non décaissés n'est pas comptabilisé au bilan mais figure parmi les engagements hors bilan.

Ainsi sur l'exercice 2025 : - Le montant brut des Prêts d'honneur Locaux accordés en attente de versement (enveloppe sans droit de reprise) au 31.12.2025 : 33 000€ (contre 55 000€ en N-1 contre 25 000€ en N-2) - Le montant brut des Prêts Croissance accordés en attente de versement (enveloppes avec droit de reprise) au 31.12.2025 : 30 000€ (contre 22 000€ en N-2 et 78 500€ en N-1).

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			2 377	296		2 673
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			2 377	296		2 673

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts	25 281	20 908	3 863	42 326
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	25 281	20 908	3 863	42 326

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50% ;
- Plus de 6 impayés : 75% ;
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100% ;
- En cas de cessation d'activité : 100%.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

Sur l'exercice 2025, sur le fonds de Prêt d'honneur Local (1 enveloppe sans droit de reprise dédiée aux projets de Création-Reprise) :

- 2 prêts a fait l'objet d'une provision pour un montant total de 2 921 € (contre 2 prêts pour 3 281 € en N-1) ;
- 1 prêt a été repris pour être passé en perte pour un montant de 719.93€ (perte après mise en jeu de la garantie) (contre 3 prêts pour 7 948€ en N-1) ;

Sur l'exercice 2025, sur le fonds de Prêt Croissance (3 enveloppes avec droit de reprise dédiées aux projets de Croissance) :

- 1 prêt a fait l'objet d'une provision pour un montant total de 17 986€ (contre 1 pour 22 000€ en N-1) ;
- 1 prêt a été repris pour un montant de 3 143 € du fait d'un plan d'apurement en cours (contre 1 pour 8 148€ en N-1).

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	660 792	233 881	423 768	3 143
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	6 349	6 349		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	3 093	3 093		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	670 234	243 323	423 768	3 143
Prêts accordés en cours d'exercice	269 502			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	238 442			
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	357 996		5 189	1 670	361 525
Fonds propres avec droit de reprise	680 000			100 000	580 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	648		-24 331	648	-24 331
TOTAL	1 038 644		-19 142	102 318	917 194
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 038 644		-19 142	102 318	917 194

Sur l'exercice 2025, le montant des nouveaux apports en fonds des prêts à l'actif du bilan s'élève à :

- Dotation nouvelle au fonds de Prêt d'honneur Local (sans droit de reprise) : 2 881 € avec 2 partenaires (contre 3 933 € avec 3 partenaires en N-1) ;
- Dotation nouvelle au fonds de Prêt Croissance (avec droit de reprise) : 0 € sur aucune Communauté (contre 0 € en N-1).

En date du 29/01/2025, la communauté de commune de SAINT-MEEN-MONTAUBAN a fait valoir son droit de reprise pour un montant de 100 000 €.

INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

ACTIVITE DES FONDS DE PRÊTS

La variation des fonds propres sur l'activité « prêt » peut se résumer ainsi :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31.12.2025 : 433 428 € contre 430 547€ en N-1 soit une variation de + 2 881 € par rapport à l'exercice précédent.

- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31.12.2025 : 580 000 € contre 680 000€ en N-1 soit une variation de – 100 000€ par rapport à l'exercice précédent (1 droit de reprise exercé).

SOUS TOTAL DES FONDS DE PRÊTS : 941 525 € (contre 1 022 981 € à l'exercice précédent)

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 098	15 098		
Personnel et comptes rattachés	4 344	4 344		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	3 327	3 327		
Impôts sur les bénéfices	354	354		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	37	37		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	200	200		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	23 361	23 361		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

INFORMATIONS SUR LES ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

A l'instar de toute entité faisant appel public à la générosité du public (mécénat, parrainage, legs, donation...) et dans le cadre du règlement ANC 2018-06, Initiative Brocéliande déclare les montants perçus sur l'exercice :

- Bénévolat : 46 575 € (Cf. Détails ci-après) ;

- Mécénat : 4 944 € (Cf. Détails ci-après) ;
- Legs ou Assurances-vie : 0€;

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

L'appel à adhésions est réalisé annuellement pour les partenaires à partir de fin janvier de l'année courante sur la base d'un bulletin d'adhésion précisant pour l'exercice 2025 :

- Adhérent Personne physique : 50€/an ;
- Adhérent Partenaire : 350€/an (un représentant de la structure) ou 500€/an (plusieurs représentants de la structure) ;
- Adhérent Partenaire + : 500€/an minimum (adhésion comprise) + renfort du fonds de Prêt d'honneur destiné aux porteurs de projet ou du fonds d'animation.

Les entrepreneurs sont quant à eux sollicités au fil de l'eau dans l'année (non obligatoire pour bénéficier des services de l'association) sur la base d'un bulletin d'adhésion précisant pour l'exercice 2025 :

- Adhérent Personne physique : 50€/an ;
- Adhérent Partenaire : 350€/an
- Adhérent Partenaire + : 500€/an minimum (adhésion comprise) + renfort du fonds de Prêt d'honneur destiné aux porteurs de projet ou du fonds d'animation.

Conformément à l'Article 238 bis du Code Général des impôts, l'association Initiative Brocéliande, membre d'un réseau reconnu d'utilité publique, est un organisme agréé qui rend chaque adhésion-don déductible fiscalement.

Chaque adhésion-don reçu donne lieu à l'édition d'un reçu fiscal (Cerfa n° 11580*03).

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	9 011	
Personnel - Autres charges à payer	4 344	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 380	
TOTAL	14 735	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	2 895	
TOTAL	2 895	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	1 975	
Afférents aux services autres		
TOTAL	1 975	

Au cours de l'exercice, les honoraires de commissariat aux comptes suivants ont été versés

- Certification des comptes : 1 975€
 - Autres missions : 0€
- TOTAL GENERAL : 1 975€ (contre 1 901€ en N-1)**

Contributions volontaires en nature

Concernant la valorisation du bénévolat : au titre des activités de l'association sur l'exercice, il fait l'objet d'une valorisation à hauteur de 60€/heure consacrée par les bénévoles (60€ en N-1).

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains ;
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément et des diverses commissions.

Il se décompose comme suit :

- Bénévolat en Comité Initiative : 565 heures passées x 60€/h = 33 885 € (contre 36 360€ en N-1) ;
- Bénévolat en Comité de parrainage : 32h passées x 60€/h = 1 890 € (contre 2 160€ en N-1) ;
- Bénévolat en réunion de bureau : 66h passées x 60€/h = 3 960 € (contre 2 940 € en N-1) ;
- Bénévolat du Président hors réunion statutaire : 96h passées x 60€/h = 5 760 € (contre 8 640 € en N-1) ;
- Bénévolat du Trésorier hors réunion statutaire : 15h passées x 60€/h = 900 € (contre 900 € en N-1) ;
- Bénévolat des autres membres du Bureau hors réunion statutaire (cérémonies locales des vœux ou autre réunion locale ou régionale par exemple) : 3h passées x 60€/h : 180 € (contre 120€ en N-1).

TOTAL VALORISATION DU BENEVOLAT : 46 575 € (contre 48 180€ en N-1).

Concernant le mécénat : la préparation, l'édition et la clôture des comptes annuels de l'association fait l'objet d'une valorisation à travers la signature d'une convention de partenariat en mécénat de compétences avec le cabinet comptable SECOB basé à St Méen le Grand.

Sur l'exercice 2025, à travers l'implication mis à disposition de l'expert comptable, M. Alexis LE COAT, ce mécénat a été valorisé à hauteur de 4 944 € (contre 4 944€ en N-1). TOTAL VALORISATION DU MECENAT : 4 944 € (contre 4 944€ en N-1).

Mise à disposition gratuite des biens

Concernant les contributions en nature, la mise à disposition de locaux fait l'objet d'une valorisation à travers la signature d'une convention de mise à disposition 2024-2026 avec le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande basé à Montauban de Bretagne (sur la base du nombre d'ETP moyen de l'association). Sur l'exercice 2025, cette mise à disposition a été valorisée à hauteur de 8 553€ pour 1.8 ETP (contre 7 057€ pour 2ETP en N-1 et contre 5 554€ en N-2 pour 1.5 ETP).

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

TOTAL VALORISATION CONTRIBUTIONS EN NATURE : 8 553€ (contre 7 057€ en N-1).

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

- Membres Administrateurs : 0 € contre 0 € en N-1
- Membres Directeurs : 38 551,78 € brute (1 ETP Cadre sur 8.5 mois + 0.8 ETP Cadre sur 3.5 mois) contre 34 922€ brute (1 ETP Cadre sur 12 mois) en N-1.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadre	1
Employé	1
TOTAL	2

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Sur l'exercice 2025 :

- Cadre : 1 ETP du 01.01.2025 au 10.09.2025 (dont une période de remplacement pour congé maternité) puis 0.8 ETP du 11.09.2025 au 31.12.2025 ;
- Non-cadre : 1 ETP du 01.01.2025 au 02.03.2025 (dont une période de remplacement pour congé maternité) puis 0.8 du 03.03.2025 au 31.12.2025 ;
- Non-cadre en remplacement : 1 ETP du 01.01.2025 au 04.03.2025 (2 mois) et du 14.04.2025 au 19.09.2025 (5 mois) ;
- Personnel MAD facturés : 0 ETP ;
- Personnel MAD CVN : 0 ETP ;

TOTAL au 01.01.2025 : 2 ETP CDI + 1 ETP CDD

TOTAL au 31.12.2025 : 1.6 ETP CDI